

Info + intox = infox

La fausse nouvelle aujourd'hui

Aujourd'hui, l'information numérique est une aubaine autant qu'un risque. La gageure est de faire preuve de discernement entre les discours officiels et d'autres « vérités » réclamées (post-vérité). Comment alors développer

son esprit critique quand règnent des enjeux économiques internationaux, la complexification de l'information, la banalisation de certaines croyances ? De plus, la diffusion virale sur Internet (sites, blogs, réseaux sociaux) ne permet plus la vérification des faits en temps réel.



twitter.com,
23 février 2017,
message @Thom_astro

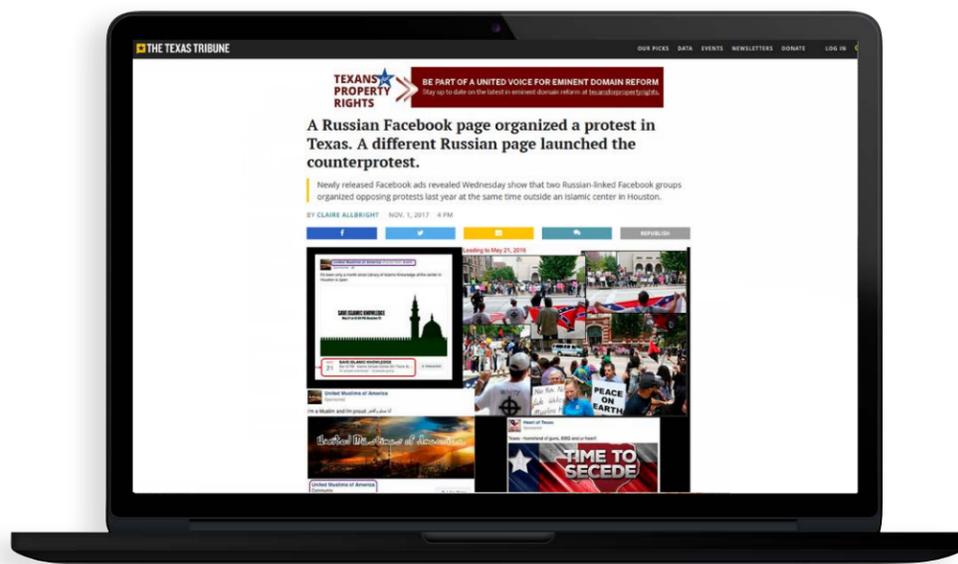
L'image numérique plus rapide que la lumière

La spécificité de l'image numérique est d'être fulgurante, et la partager est un jeu d'enfant ! En 2015, l'artiste Robert Jahns crée le selfie d'un astronaute. Attribué en 2017 à Thomas Pesquet, ce faux selfie fait le buzz et sème le doute sur son voyage. Pour rétablir la vérité de son expérience vécue, celui-ci réagit avec un vrai selfie partagé en direct de l'espace.

Piège à clics : la prime au faux

« Dans cette économie de l'attention à l'échelle industrielle du fait d'Internet, certains ont bien compris que ce qui marchait le mieux était de produire du faux contenu. »
Pascal Froissart, *L'Opinion*, 8 août 2018

Recette d'une ferme à clic : publier le maximum de contenus sur des sujets potentiellement viraux, exploiter les techniques des moteurs de recherche pour générer un maximum de trafic et augmenter les revenus publicitaires. Argent facile mais aussi influence politique, comme ces messages publiés sur des réseaux sociaux par des groupes liés à la Russie selon *The Texas Tribune* durant les élections américaines de 2016.



texastribune.org, 1^{er} novembre 2017

Loi sur les « fake news » : les députés sur la corde raide

Deux propositions visant la « manipulation de l'information » sur les réseaux sociaux sont examinées à l'Assemblée



Dessin © Aurel, *lemonde.fr*, 8 juin 2018

Les technologies évoluent, la loi s'adapte

La loi du 29 juillet 1881 répond encore aujourd'hui aux enjeux de liberté de la presse et de protection des citoyens. L'article 27 permet de sanctionner la diffusion préméditée de fausse nouvelle. En 2018, face à de nouveaux défis, une loi sur la manipulation de l'information est votée. Elle s'applique durant les périodes de campagne électorale afin d'empêcher l'ingérence de puissances étrangères qui utilisent le web pour déstabiliser la vie démocratique.